

PROCÉDURE POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- ▶ Veuillez suivre chacune des neuf (9) étapes du présent formulaire;
- ▶ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape huit (8);
- ▶ Prévoir de défrayer les coûts du permis au même moment;
- ▶ Les services techniques communiqueront avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.
- ▶ Un délai normal de sept (7) jours est prévu pour l'émission du permis lorsque la **demande est complète**

IMPORTANT

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire

1 IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION

Nom de la rue	
Numéro du lot	

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet			
Adresse complète	Code postal		
No. téléphone	() -	() -	() -
Adresse courriel	(La façon la plus efficace pour communiquer avec vous)		

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que requérant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Nom complet		
Adresse complète	Code postal	
No. téléphone	() -	() -

4 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que requérant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Même que propriétaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si non, nom complet		
Adresse complète	Code postal	
No. téléphone	() -	() -
No RBQ		

5

ÉCHÉANCE ET COÛTS DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux		Date prévue de la fin des travaux	
Valeur des travaux			

6

NORMES ET DÉTAILS DES TRAVAUX

Norme générale

Zone urbaine & secteur lac Bleu	Zone verte	Détail des travaux	
Un maximum de deux (2) bâtiments accessoires détachés par terrain		Nombre de bâtiment accessoire détaché incluant votre nouveau garage :	
Superficie maximale d'occupation au sol est de 10 % pour tous les bâtiments accessoires <small>Occupation au sol = Superficie des bâtiments accessoires ÷ Superficie du terrain</small>		Superficie d'occupation au sol de tous vos bâtiments accessoires incluant votre nouveau garage :	
Superficie maximale Habitation unifamiliale : 60m ² (645pi ²) Toute autre habitation : 28m ² (300pi ²) par logement	Aucune norme	Superficie du nouveau garage :	
Hauteur maximale toit plat : 3m (9pi-10po) toit en comble : 6.1m (20pi) <small>Sans dépasser la hauteur du bâtiment principal</small>	Hauteur maximale toit plat : 3m (9pi-10po) toit en comble : aucune norme	Hauteur du garage :	
		Hauteur total du bâtiment principal :	
Largeur maximale : 8m (26pi)	Aucune norme	Largeur du garage :	

Implantation

▶▶▶ **IMPORTANT** : Pour cette section, vous devez fournir une copie de votre certificat de localisation avec un croquis de l'implantation de votre nouveau garage avec les distances ci-dessous représentés ◀◀◀ (voir exemple à la fin du formulaire)

La distance du garage avec le bâtiment principal Garage d'une superficie de 60m ² (645pi ²) et moins : 1.5m (5pi) Garage d'une superficie de plus de 60m ² (645pi ²) : 3m (9pi-10po)	Distance du garage avec le bâtiment principal :	
La distance du garage avec un autre bâtiment accessoire : 1m	Distance du garage avec autre bâtiment accessoire :	
La distance du garage avec les lignes de lot Garage d'une superficie de 60m ² (645pi ²) et moins sans ouverture, fenêtre ou porte : 1m (3pi-3po) avec ouverture, fenêtre ou porte : 2m (6pi-6po) Garage d'une superficie de plus de 60m ² (645pi ²) : 3m (9pi-10po)	Distance du garage avec ligne de lot arrière :	
	Distance du garage avec ligne de lot latérale :	

Contraintes supplémentaires

Terrain de coin : Lorsque votre propriété se trouve sur un coin de rue, le garage doit se trouver à l'extérieur de la marge de recul avant minimale prescrite par le règlement. <i>Veillez communiquer avec vous pour avoir la marge minimale</i>	Terrain de coin :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Cours d'eau à proximité : Le garage doit se trouver à l'extérieur de la bande riveraine, vous pouvez avoir cette information sur votre certificat de localisation. <i>Aussi non, veuillez communiquer avec vous.</i>	Cours d'eau :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Fournaise à bois : Si le garage abrite une fournaise à bois, l'implantation du garage doit être reportée à 5m des lignes de lots.	Fournaise à bois :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Servitude d'utilité publique : Vous ne pouvez pas implanter un garage dans une servitude.	Servitude:	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Fils électriques : Veuillez communiquer avec Hydro-Québec pour avoir leurs norme ou vous pouvez aller sur le site internet pour avoir les normes concernant les fils électriques : www.hydro-quebec.com	Fils électriques :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Aucun espace habitable n'est permis dans un garage détaché	Mezzanine :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Un seul étage permis , mais cette norme exclut les mezzanines et les espaces de rangement dans la corniche.	Espace dans la corniche :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Matériaux de construction

Revêtement extérieur :		Revêtement toiture :	
Revêtement intérieur :		Fondation :	

